



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du second degré

**Bureau : Inspection de l'éducation nationale
Mathématiques-Physique-Chimie**

Affaire suivie par :
Claire MARLIAS
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Tél : 04 73 99 35 41
Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 15 septembre 2021

L'I.E.N. EG
Mathématiques-Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
Mathématiques-Physique-Chimie

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des LP et SEP

Objet : lettre de rentrée 2021 en mathématiques-physique-chimie

Cher(e)s collègues,

J'espère que les vacances d'été ont été profitables à chacune et chacun d'entre vous. Je souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux professeurs de mathématiques-physique-chimie, stagiaires, titulaires ou contractuels, nommés dans l'académie de Clermont-Ferrand. Nous accueillons à cette rentrée des professeurs stagiaires, lauréats des concours de recrutement, au nombre de sept, que je félicite pour leur réussite. Je remercie particulièrement tous les professeurs engagés à les accompagner cette année dans le cadre du tutorat. Deux étudiants en L2, deux en L3 et deux en Master 1 de mathématiques à l'UCA font aussi leur rentrée au lycée professionnel, ils ont signé un contrat dans le cadre du [dispositif de préprofessionnalisation](#) et sont accompagnés par des professeurs que je remercie vivement pour leur implication.

Cette lettre de rentrée est destinée à vous apporter des informations indispensables pour appréhender au mieux cette nouvelle année scolaire et à vous accompagner dans vos missions : elle comporte de nombreux liens renvoyant vers des textes réglementaires et/ou des ressources pédagogiques.

1- Contexte sanitaire en cette rentrée 2021 et continuité pédagogique

Cette rentrée s'effectue dans un contexte particulier faisant suite à deux années de crise sanitaire. Les modalités pratiques pour cette rentrée sont accessibles sous les liens [les mesures pour les écoles, collèges et lycées](#) et le [protocole sanitaire](#). Je vous invite également à consulter régulièrement les pages suivantes consacrées :

- [au traitement de la crise sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022](#)
- [à la continuité pédagogique dans les disciplines](#)
- [à la foire aux questions \(FAQ\)](#) (dernière mise à jour le **1/09/2021**).

Je vous renouvelle tous mes remerciements pour votre mobilisation au cours de l'année scolaire 2020/2021 impactée par la crise sanitaire et votre implication dans le bon déroulement des examens de la session 2021. La rentrée scolaire 2021 reste concernée par la situation sanitaire : la continuité pédagogique reste donc

essentielle que les élèves soient placés en septaine ou dans le cas d'une hybridation des enseignements (si le protocole sanitaire venait à être renforcé). Je reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion pédagogique sur le sujet et vous rappelle que **l'espace académique de mutualisation de ressources et de pratiques pour favoriser la continuité pédagogique des enseignements de MPC** créé sur la plateforme Tribu, reste accessible et contient diverses ressources pédagogiques utiles et recommandations. Les collègues non-inscrits sont invités à me solliciter par courriel avec leur adresse professionnelle pour recevoir une invitation à accéder à la plateforme.


L'année passée, malgré les efforts de chacun, n'a pu permettre le traitement de tous les contenus de programmes dans leur intégralité, aussi est-il nécessaire d'en tenir compte à cette rentrée dans le cadre de la montée pédagogique, soit en prenant l'attache de votre (vos) collègue(s) ayant dispensé les enseignements de Mathématiques et de Physique-Chimie en 2020/2021 pour disposer d'un bilan précis des contenus traités et en organisant des évaluations diagnostiques rapides au début de chaque domaine de connaissances abordé afin d'apprécier les acquis et les besoins individualisés des élèves et d'adapter la progression pédagogique, soit en tenant compte de votre (vos) propre(s) progression(s) le cas échéant. Pour identifier les besoins propres à chaque élève et y apporter des réponses personnalisées, je vous invite à vous référer aux [recommandations pédagogiques et méthodologiques](#) données à la rentrée 2020 par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche – groupe des mathématiques et groupe physique-chimie. Ainsi, **structurer son enseignement en priorisant des contenus de programmes** selon les spécialités de diplôme, en **articulant les différents temps de la formation** (« *cours disciplinaires purs, cours en co-intervention, chef-d'œuvre, consolidation des acquis et accompagnement personnalisé* »), en **s'appuyant sur l'expérimentation et sur le numérique**, en **développant le travail hors la classe et l'autonomie dans les apprentissages** : il est nécessaire de continuer à solliciter l'autonomie que les élèves auront inévitablement développée au cours de ces deux dernières années. En quantité mesurée et à un niveau adapté à chacun, donner des tâches à réaliser en dehors de la classe et sous des formats variés contribue à l'engagement dans les apprentissages, aux renforcements des automatismes en mathématiques... ; cela sera par ailleurs profitable aux élèves de terminale qui poursuivront leurs études dans le supérieur.


Par ailleurs, la classe virtuelle [« Ma classe à la maison »](#) est ouverte dès le mois de septembre pour tous les enseignants à titre gratuit. Chaque professeur a reçu sur son adresse académique, une URL pour accéder à son espace de classe virtuelle. Il y retrouvera une classe virtuelle créée par niveau enseigné et disponible pour l'ensemble de l'année scolaire. Il pourra ainsi transmettre à ses élèves le lien pour se connecter à la classe virtuelle.

Les classes créées par ce biais sont sans salles d'attente par défaut, il est néanmoins possible de créer une classe virtuelle avec salle d'attente depuis <https://classesvirtuelles.cned.fr/>

« Ma classe à la maison » reste l'outil à utiliser pour la continuité pédagogique avec les élèves.

À consulter :

 <https://eduscol.education.fr/2671/conduire-une-classe-virtuelle-avec-le-cned>

 **Plaquette de présentation** : <https://eduscol.education.fr/document/11162/download>

2- Tests de positionnement 2021

Comme à la précédente rentrée, des tests de positionnement nationaux (au format numérique avec correction automatisée) en « **littératie** » et « **numératie**¹ » d'une durée de 40 min chacun en CAP et de français et de mathématiques d'une durée de 60 min chacun en seconde professionnelle sont passés par tous les élèves entrants en formation (classes de première année de CAP et de seconde professionnelle). Il s'agit au travers de ces tests d'identifier les besoins de chaque élève pour apporter une réponse personnalisée afin de consolider les apprentissages. Ces tests ne visent pas l'exhaustivité de contenu mais sont complémentaires à vos analyses.

¹ La **numératie** est définie comme la capacité d'une personne à **s'approprier, valider, réaliser et raisonner mathématiquement** afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel. Elle aide les individus à connaître le rôle que jouent les mathématiques dans le monde et à prendre les décisions et les jugements bien fondés dont ont besoin les citoyens constructifs, engagés et réfléchis du XXI^e siècle.

Les tests se dérouleront dans chaque établissement entre **le lundi 13 septembre et le vendredi 1^{er} octobre 2021**. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

NB :

- *Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers doivent pouvoir bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels pour cette passation de tests.*
- *Dans le contexte particulier de la rentrée 2021, des questions ont été ajoutées afin de recueillir le ressenti des élèves par rapport à la fermeture des collèges liée à la crise sanitaire de 2020/2021.*
- *Le test de positionnement en mathématiques pour la seconde professionnelle est construit autour de domaines principaux : organisation et gestion des données, nombres et calculs, géométrie du calcul et résolution algébrique de problèmes.*
- *Des tests spécifiques sont mis en place cette année ([test spécifique de numératie en CAP](#), [test spécifique de mathématiques en automatismes en seconde professionnelle](#)).*
- *En CAP cette année, des évolutions du protocole sont mises en place, permettant l'accès à l'ensemble des résultats individuels des élèves sur la partie « Compréhension de l'écrit » en littérature et sur l'ensemble des exercices de numératie.*
- *En seconde professionnelle cette année, des évolutions du protocole sont mises en place, permettant l'accès à l'ensemble des résultats individuels des élèves sur les parties « Automatismes » en mathématiques et « Compréhension de l'écrit » en français.*

Vous trouverez sur Éduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces tests ainsi que des conseils pour préparer les élèves aux passations : <https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

Vous trouverez également des [propositions d'exploitations pédagogiques des tests](#). Les remédiations seront apportées à apporter au cœur du dispositif dédié à la consolidation des acquis ou dans le cadre des enseignements de mathématiques (automatismes etc..).

Afin de prendre en compte l'hétérogénéité des résultats et donc des besoins, il convient de :

- différencier la nature des activités proposées, préparer et proposer des "coups de pouce" ;
- varier l'écriture des situations proposées (informations partielles ou suffisantes, questionnement plus ou moins guidé, absence de problématique...);
- travailler en groupe avec un format en « îlots » qui encourage l'entraide ;
- suivre et mesurer les progrès des élèves...

3- Année III de la [transformation de la voie professionnelle](#)

L'année scolaire 2021-2022 est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle pour la session 2022 du nouveau baccalauréat professionnel.

Cette troisième année de transformation de la voie professionnelle se matérialise à cette rentrée par :

- des **nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie applicables en classe de terminale professionnelle** ([programme de mathématiques](#) ; [programme de physique-chimie](#)) ;
- l'application de la **nouvelle grille horaire** en classe de terminale professionnelle et donc **la co-intervention à part égale entre les mathématiques et la physique-chimie ainsi que la réalisation du chef d'œuvre et le bloc horaire « Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation »** en classe de terminale professionnelle avec la mise en place du **module d'insertion professionnelle** et du **module de poursuite d'études en STS**, qui seront

proposés selon les profils et les projets des élèves de terminale professionnelle ;

- la mise en place du **chef d'œuvre** et de son évaluation en fin d'année scolaire de la terminale professionnelle ;
- la possibilité pour les lycées professionnels, après échanges en conseil pédagogique puis validation en conseil d'administration, de ne plus faire une co-intervention français/enseignement pro ou mathématiques-sciences/enseignement pro mais de faire le choix d'introduire un atelier philosophique dans un objectif de développement de la culture générale et/ou de proposer de nouvelles disciplines en co-intervention et/ou de renforcer l'horaire d'accompagnement déjà prévu pour les modules d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études et/ou de faire le choix de maintenir la co-intervention tel que prévu dans l'arrêté du 21 novembre 2018 (cf [BOENJS n°15 du 15 avril 2021](#)).

Pour rappel : « Avec les mathématiques-sciences, la co-intervention donne une dimension concrète aux apprentissages et permet à l'élève d'acquérir une vision globale des enseignements qu'il reçoit. L'analyse de situations problématisées, déterminées conjointement par les deux professeurs à partir du référentiel d'activités professionnelles et dans le cadre des programmes de mathématiques et de physique-chimie, permet aux élèves d'acquérir ou de réinvestir des compétences des deux domaines d'enseignement. Les questions liées au développement durable, à la transition écologique et énergétique ou au numérique constituent des entrées adaptées.

Côté mathématiques, peuvent être sollicités dans ce cadre les statistiques et les probabilités, les automatismes, l'algorithmique et la programmation.

Côté physique-chimie, les domaines de connaissances liés à l'électricité, à la thermique, à la mécanique, à la chimie et aux signaux peuvent être supports de co-intervention » ;

- l'usage du nouveau **livret scolaire du lycée (LSL) pour l'examen du Baccalauréat professionnel** qui entre en vigueur à la **session 2022** et est renseigné à partir de la classe de première professionnelle. L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances **et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux (échelle à 4 degrés)**. Le livret scolaire conjugue donc l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève. La note annuelle de la réalisation du chef-d'œuvre renseignée dans le livret scolaire est prise en compte, au titre du contrôle continu, dans la note finale du candidat à l'examen du baccalauréat. Les **5 compétences inscrites** dans le LSL pro, en mathématiques et physique-chimie, sont celles mises en œuvre dans le cadre de la formation et de l'évaluation (cf programmes et grille nationale d'évaluation). Il est nécessaire de maintenir voire développer les outils que vous utilisez pour le suivi des élèves sur ces 5 compétences. Le positionnement dans le LSL est une position « terminale » de l'élève à la fin de l'année scolaire, à la fois à la fin de la classe de première professionnelle, puis à la fin de celle de terminale professionnelle. Ce positionnement par compétences donnera donc des éléments complémentaires aux familles, aux élèves, et au jury sur un niveau atteint au-delà de la stricte lecture chiffrée laissée par une moyenne. Pour une moyenne donnée, il peut correspondre divers profils de positionnement. Il ne doit pas être envisagé d'automatisation entre les compétences et la moyenne annuelle qui, quant à elle, intègre différents types d'évaluations mixant à la fois capacités et connaissances.

Lien pour le télécharger : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>

- la mise en place de [cinq nouvelles familles de métiers](#) pour 27 spécialités de baccalauréat professionnel ;
- la poursuite du déploiement des CAP en trois ans.

Je rappelle l'existence du parcours [« Transformer la voie professionnelle »](#) qui regroupe tous les vademecums et ressources pédagogiques aidant à sa mise en œuvre et celle du parcours [« Les mesures de la TVP en classe de terminale »](#) sur la plateforme M@gistère, celle d'une [bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre \(BRIO\)](#) créée au niveau national, accessible à tout enseignant de lycée professionnel depuis février 2021. Chacun peut y partager des expériences des idées et ressources en matière de réalisation du chef d'œuvre.

4- Actualités de la discipline MPC

- **Nouveaux programmes en classes de Brevet des Métiers d'Art (BMA) et nouvelles modalités d'évaluation pour les candidats ayant préparé le BMA par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public**

L'[arrêté du 23 juin 2021 publié au JORF du 10 juillet 2021](#) fixe les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie du BMA et définit les épreuves des enseignements de mathématiques et de physique chimie du BMA. Ils sont publiés au [BOENJS n°28 du 15 juillet 2021](#).

Ces nouveaux programmes entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation. Les dispositions de l'arrêté précité, relatives à la définition des épreuves, sont applicables à compter de la session d'examen 2023.

🔗 **À noter** : « Les candidats ayant préparé le brevet des métiers d'art par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués **par contrôle en cours de formation pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie**. Les autres candidats sont évalués sous forme ponctuelle pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie. »

- **Nouveaux programmes en classes de Brevet Professionnel (BP)**

L'[arrêté du 15 juillet 2021 publié au JORF du 25 juillet 2021](#) et au [BOENJS n°30 du 29 juillet 2021](#) modifie l'arrêté du 8 février 2016 fixant les programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel.

Ces nouveaux programmes entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation.

Par ailleurs, la définition des épreuves de mathématiques et de physique-chimie reste régie par l'arrêté du 3 mars 2016 publié au [BOENJS n°14 du 8 avril 2016](#).

- **Ressources pédagogiques**

J'attire votre attention sur la parution de **nouvelles ressources d'accompagnement des nouveaux programmes** sur Éduscol téléchargeables à l'adresse suivante :

- [ressources en mathématiques](#) ;
- [ressources en physique-chimie](#).

D'autres seront publiées prochainement.

Par ailleurs, des **ressources disciplinaires académiques** produites l'an passé par le groupe de travail, ainsi que des **exemples de situations d'évaluations certificatives** produites par le groupe des formateurs académiques vous seront prochainement adressés.

- **Grilles nationales d'évaluation**

- ❖ **En CAP** : la grille nationale d'évaluation de l'épreuve de mathématiques et physique-chimie au CAP est publiée au [BOENJS n° 26 du 25 juin 2020](#) et elle est téléchargeable sous différents formats numériques sur les pages disciplinaires du site académique.
- ❖ **En BAC PRO** : la nouvelle grille nationale d'évaluation des sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie de baccalauréat professionnel est parue au [BOENJS n°28 du 15 juillet 2021](#).

Les élèves de la voie professionnelle se préparent dans le cadre de leur formation diplômante à l'obtention du CAP ou du Baccalauréat professionnel en vue d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études. Ils peuvent également se voir attribuer **une attestation de réussite intermédiaire** (c'est le LSL pro qui servira alors de référence).

🔗 **Textes de référence :** [Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat professionnel et à son modèle](#) et [Mise en œuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire](#).

En MPC, les élèves de CAP, de BAC PRO ou de BMA sont évalués par compétences (de manière formative ou sommative tout au long de leur formation) puis à des moments spécifiques bien définis de manière certificative à l'aide des grilles mentionnées ci-dessus. Une grille nationale d'évaluation pour les BMA est en attente de publication.

➤ **Certifications au LP en MPC**

Un tableau récapitulatif des évaluations certificatives en mode CCF en 2021/2022 est fourni en annexe de cette lettre de rentrée.

Une note de cadrage vous sera prochainement adressée avec les trames d'évaluations certificatives en mode CCF aux formats numériques pour les diplômes de CAP, Baccalauréat Professionnel et BMA.

Les situations d'évaluation de CAP transmises en juin 2021 sont en cours d'analyse, les réunions d'équipe disciplinaires que je conduirai ainsi que les chargés de mission seront l'occasion de faire un point avec vous sur les pratiques d'évaluation certificatives et de vous adresser des recommandations.

➤ **Groupements en CAP et en Baccalauréat Professionnel**

- ❖ **En CAP :** je rappelle que le tableau de rattachement des spécialités de CAP aux groupements 1 ou 2 (mathématiques) à compter de la session 2021 est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>
- ❖ **En BAC PRO :** Je rappelle que le tableau de rattachement des spécialités de Baccalauréat professionnel aux groupements A, B ou C de mathématiques et aux groupements 1,2,3,4,5 ou 6 de physique-chimie (à compter de la session 2022): il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

ATTENTION!

Un correctif a été apporté concernant la spécialité « ASSP ». Le Bac Pro ASSP (option A ou B) appartient bien au **groupement 5** en physique-chimie et au **groupement C** en mathématiques.

➤ **Classe de troisième prépa-métiers : enseignements scientifiques – parcours M@gistère**

Au [BOEN n°31 du 30 juillet 2020](#) a été publiée une **nouvelle version** des programmes des cycles 3 et 4 avec la **prise en compte de problématiques liées au réchauffement climatique et une clarification de certaines notions de physique-chimie**.

Sur le site Éduscol, un document met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable (ajouts en vert et suppressions en rouge barré). Il est téléchargeable et concerne donc les enseignements de mathématiques et de physique-chimie en classe de « 3 prépa-métiers » à cette rentrée :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

J'attire également votre attention sur la publication d'un parcours M@gistère « **la classe de 3^{ème} préparatoire aux métiers** » sur la plateforme dans le parcours global « Transformation de la voie professionnelle ».

Il a été conçu pour accompagner les équipes éducatives associées à la mise en œuvre de la classe de « 3^{ème} prépa-métiers ». Ce parcours aborde en particulier les questions autour du **projet pédagogique de la classe** et la mise en œuvre de **l'enseignement de la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles**.

➤ Éducation au développement durable (EDD) et approche interdisciplinaire

Je rappelle que les nouveaux programmes de baccalauréat professionnel et ceux du cycle 4 par ailleurs, mettent l'accent sur la nécessaire approche interdisciplinaire et transversale des enjeux environnementaux ; la [rubrique du site Eduscol](#) vise à accompagner les enseignements de l'éducation au développement durable (EDD).

Trois entrées sont proposées :

- [changement climatique](#)
- [éducation au développement durable](#)
- [éduquer à la biodiversité](#)

➤ Concours scientifique : 4^{ème} édition du « Prix Pierre Potier des Lycéens »



Le « Prix Pierre Potier des Lycéens », créé à l'occasion de l'Année de la Chimie en 2018, a pour objectif de faire découvrir aux lycéens des innovations de la Chimie en faveur du développement durable et de leur permettre de désigner parmi ces innovations le projet qui leur semble le plus innovant.

Il est ouvert aux classes de seconde, de première et terminale des filières générales, technologiques et professionnelles.

Les inscriptions pour participer à la 4^{ème} édition du Prix Pierre Potier des Lycéens sont ouvertes. Vous avez **jusqu'au 8 octobre 2021** pour vous inscrire.

Renseignements, règlement et calendrier disponibles en cliquant [ici](#).

➤ Concours Science Factor



Le concours **Science Factor** vise à faire émerger des idées et projets d'innovation citoyens, avec une **participation égale de filles et de garçons**, il propose aux jeunes de la sixième à la terminale de construire en équipe (de 2 à 4 participants, pilotés par une fille), **un projet scientifique ou technique innovant, une invention ayant un impact positif clairement démontré au niveau sociétal, économique ou environnemental.**

La nouvelle édition du concours sera lancée **le 13 septembre** prochain avec le parrainage du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports qui récompense les meilleurs projets d'innovation citoyennes présentés par des équipes de 2 à 4 élèves de la 6^{ème} à la terminale.

Nouveauté 2021 : Lancement du Prix Lycée professionnel pour les élèves de la Seconde à la Terminale des filières professionnelles. sciencefactor.fr

➤ Fête de la science

La 30^{ème} fête de la Science se déroule **du 1^{er} au 11 octobre 2021** en métropole. Cet événement propose des milliers d'événements gratuits ouverts à tous, y compris aux écoliers, collégiens et lycéens, sur le thème "Eureka ! L'émotion de la découverte".

<https://www.education.gouv.fr/la-fete-de-la-science-12287>

<https://www.fetedelascience.fr/>

➤ Lettre du pôle de compétences Maths-Physique-Chimie

J'ai le plaisir de vous adresser en complément de cette lettre de rentrée la deuxième lettre d'informations rédigée par les membres du pôle de compétences Maths-Physique-Chimie et le PRÉDAC, que je remercie, et dont la thématique est consacrée au « **numérique au service de l'évaluation pendant et hors de la période d'enseignement à distance** ».

5- Formation continue des professeurs - PAF 2021/2022 – Développement professionnel

Je vous rappelle que l'inscription aux formations à candidature individuelle est organisée en deux périodes. La première se déroulera du **28 juin 2021 au 15 septembre 2021** et concernera les actions de formation qui auront lieu d'octobre 2021 à janvier 2022, la seconde de fin novembre 2021 à début janvier 2022 pour les formations prévues de février à juin 2022. En annexe à ce courrier, vous pourrez retrouver les actions prévues au PAF disciplinaire. **L'inscription sera close le 15 septembre 2021.**

6- Concours de recrutement des enseignants Mathématiques-Physique-Chimie session 2022

Dans le cadre de la réforme de l'entrée dans la carrière enseignant, les épreuves des concours de recrutement d'enseignants (hors agrégation) sont modifiées à compter de la session 2022. Afin d'aider les candidats dans leur préparation, les sujets zéro des épreuves donnent des exemples de ce qui sera attendu à partir de la session 2022.

Les dates de la campagne d'inscription aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2022 n'est pas encore connue à ce jour.

Les nouvelles épreuves des concours du CAPLP sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

✎ À noter qu'à compter de la session 2022, les calculatrices autorisées sont les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ou les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité "mode examen" répondant à certaines spécificités (cf circulaire du 17 juin 2021 et page à consulter).

Site à consulter : [Devenir enseignant](#)

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-enseignants.html>

Les conditions d'inscription aux différents CAPLP (externe/interne/3^{ème} concours) ainsi que les documents à consulter pour se préparer (programmes du concours, sujets et rapports de jury) figurent en bas de page : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

7- Inspection – Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

➤ Correspondance de l'Inspection Générale dans notre académie

À cette rentrée, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe des mathématiques est représentée en la personne de Monsieur Johan YEBBOU et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe physique-chimie en la personne de Monsieur Dominique OBERT.

➤ PPCR et inspections

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) se poursuit à cette rentrée dans ses deux dimensions que sont l'accompagnement individuel et collectif des professeurs et les rendez-vous de carrière.

Trois rendez-vous de carrière sont ainsi prévus (6^{ème} échelon, 8^{ème} échelon, 9^{ème} échelon) donnant lieu à une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN ; chaque rendez-vous sera annoncé par courriel avec un délai minimal de quinze jours. Un deuxième entretien, dans un délai maximal de six semaines après l'inspection, a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Complété et signé par l'inspecteur

et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué par voie numérique à l'enseignant ; l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. L'appréciation finale, arrêtée par le recteur, est communiquée à l'enseignant à la rentrée scolaire suivante. Le rendez-vous de carrière peut être réfléchi dès à présent, en consultant le [lien](#), notamment le document de référence de l'entretien.

Les rendez-vous de carrière qui comportent une visite d'inspection seront conduits par mes soins. Les autres visites, relevant du conseil et de l'accompagnement, seront assurées par mes soins et par les professeurs chargés de mission.

Les visites d'accompagnement qu'elles prennent la forme de visites individuelles, de visites ou réunion d'équipe disciplinaire, d'entretiens personnalisés, peuvent répondre à des demandes individuelles ou d'équipe que vous ou votre chef d'établissement me soumettez. Ces temps de travail qui seront conduits avec vous permettront d'analyser vos pratiques professionnelles et de faire le point sur l'enseignement des mathématiques-sciences dans l'académie.

À consulter :

Le site du MEN présente l'ensemble des textes officiels relatifs au PPCR :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

et le **guide du rendez-vous de carrière** des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-

septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

<http://www.ac-clermont.fr/disciplines/index.php?id=11503>

Arrêté du 21 juin 2019 modifiant celui l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730244&dateTexte=&categorieLien=id>

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : **BOEN n°30 du 25 juillet 2013** :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

➤ **Accompagnement spécifique des personnels contractuels, titulaires 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année**

Dans le cadre du PPCR, un accompagnement dans leurs pratiques des personnels nouvellement arrivés dans le métier (contractuels et enseignants titularisés au cours des trois dernières années scolaires : **T1/T2/T3**) sera mené durant l'année. De plus, deux actions de formation spécifiques (à candidatures désignées) seront organisées.

➤ **Professeurs ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Frédéric Troubat, professeur au lycée de Chamalières m'accompagne cette année en tant qu'aide à l'inspection et en tant que professeur formateur académique (PFA). Monsieur Olivier Arroyo, professeur au lycée Paul Constans de Montluçon m'accompagne cette année en tant que professeur formateur académique (PFA).

Ils effectueront des visites conseils auprès des fonctionnaires stagiaires (PSTG et FSTG), assureront l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation. Ils pourront également effectuer des visites d'accompagnement des enseignants titulaires.

Je les remercie tous deux très sincèrement pour leur action, leur expertise et l'accompagnement des enseignants qu'ils assurent.

Monsieur Frédéric Troubat assurera, au titre de PFA, des actions de formation auprès des professeurs stagiaires dans le cadre de l'INSPE, des actions de formation du PAF et l'articulation entre tuteurs établissement et tuteurs INSPE pour un accompagnement renforcé des étudiants fonctionnaires stagiaires.

Monsieur Olivier Arroyo assurera, au titre de PFA, des actions de formation auprès des professeurs stagiaires dans le cadre de l'INSPE, des actions de formation du PAF.

Monsieur Emmanuel Lair, professeur au lycée Jean Monnet d'Aurillac, assurera des vacances auprès des professeurs stagiaires dans le cadre de l'INSPE, je le remercie également pour l'ensemble de son action.

Monsieur Hervé Josency est reconduit dans sa mission de webmestre des pages disciplinaires du site académique, je le remercie également pour son action.

Monsieur Frédéric Biscay, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, poursuit à cette rentrée sa mission de PREDAC (Professeur référent disciplinaire académique au numérique) du pôle de compétences. Je le remercie également pour son action.

Au-delà de cette lettre de rentrée, vous recevrez tout au long de l'année des informations régulières (informations sur les réformes, les programmes, les parutions de textes réglementaires, le calendrier national et académique des épreuves d'examen, les actualités de la discipline...) qui vous parviendront par courrier électronique à votre **adresse académique professionnelle** (prenom.nom@ac-clermont.fr). Cette communication n'est efficace que si chacune et chacun d'entre vous consulte régulièrement sa messagerie académique, aussi, je vous remercie de bien vouloir faire en sorte que votre boîte de réception soit toujours en capacité de recevoir mes courriels.

Je vous recommande aussi la consultation régulière des [pages disciplinaires du site académique](#).

Je vous souhaite une excellente année scolaire, vous assure de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, et sais pouvoir compter sur votre engagement et votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Claire MARLIAS

Claire.Marlias@ac-clermont.fr